DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ville de Blanquefort - septembre 2025

Vous vous apprêtez à consulter le DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs- Vous y trouverez toutes les informations liées aux événements climatiques ou autres pouvant survenir sur le territoire.

Ce DICRIM vient en complément du diagnostic des risques et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation prévue par chaque collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la mise à l'abri, l'hébergement et le soutien à la population au regard des risques connus. En effet, face à la survenue de plus en plus fréquente d'événement extrêmes (tempêtes, méga-feux, canicules...), l'anticipation est de mise.

Ainsi, cela fait plusieurs mois que la ville travaille en concertation avec Bordeaux métropole pour établir un plan intercommunal de sauvegarde afin de définir des modalités d'interventions communes. Ce DICRIM est une première pierre à l'édifice. La réserve citoyenne métropolitaine composée d'habitants volontaires formés aux risques majeurs vient également s'inscrire dans ce dispositif. Il est désormais nécessaire de développer une culture du risque pour prévenir et gérer les crises majeures. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans ce domaine en commençant, notamment, par s'imprégner des comportements à adopter ou à proscrire en cas d'événements graves.

Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort

Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
Qui fait quoi en cas d'accident ou de risque avéré ?

Plan de la ville

Les moyens d'alerte et d'information

Risques d'origine naturelle
09 Inondation
10 Mouvement de terrain
11 Feu de forêt
12 Séisme

Risques climatiques
14 Tempête – orage
15 Grand froid
16 Canicule

Risques d'origine technologique
18 Industriel
19 Transport de marchandises dangereuses

Autres risques
22 Pollution de l'eau potable
22 Risque infectieux
23 Risque nucléaire
24 Menace terroriste

Les informations pratiques
26 Les numéros utiles
27 Mon kit d'urgence
28 Les démarches vis-à-vis des assureurs

Qu’est ce qu’un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité qu’il survienne un événement d’origine naturelle ou humaine pouvant occasionner des dommages importants et avoir un impact sur un grand nombre de personnes.

Le **Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** recense ces risques sur la commune et permet à chacun d’être informé et d’adopter les bons comportements en cas de survenue d’un de ces risques. Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde.

La ville de Blanquefort est soumise aux risques suivants

Risque d’origine naturel

Inondation

Feu de forêt

Mouvement de terrain

Séisme

Risques d’origine technologique

Industriel

Marchandises dangereuses

Risques climatiques

Grand froid

Tempête

Canicule

Les autres risques à prendre en compte

Risque sanitaire

Risque nucléaire

Risque terroriste

Qui fait quoi en cas d'accident ou de risque avéré ?

Le maire

déclenche le Plan Communal de Sauvegarde et devient le directeur des opérations de secours qui prévoit des mesures de sauvegarde pour la population : l'alerte, l'information, l'hébergement et le ravitaillement.

Le préfet

prend la direction des opérations et active le plan ORSEC -Organisation de la Réponse de Sécurité Civile- si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes.

Les services de secours

interviennent pour porter secours aux personnes en danger immédiat.

Les établissements scolaires

sont dotés d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) établi par le responsable de l'établissement. Il permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en attendant les secours.

Le rôle des citoyens

Chaque citoyen doit s'informer et respecter strictement les consignes de sécurité données par les autorités. Vous pouvez également devenir acteur en intégrant la Réserve citoyenne métropolitaine créée en 2023 et composée d'habitants volontaires. Les bénévoles sont formés aux risques majeurs avant de participer à des missions de sensibilisation et d'appui aux sinistrés lors d'épisodes de crise.

La Réserve citoyenne métropolitaine

Plan de la ville

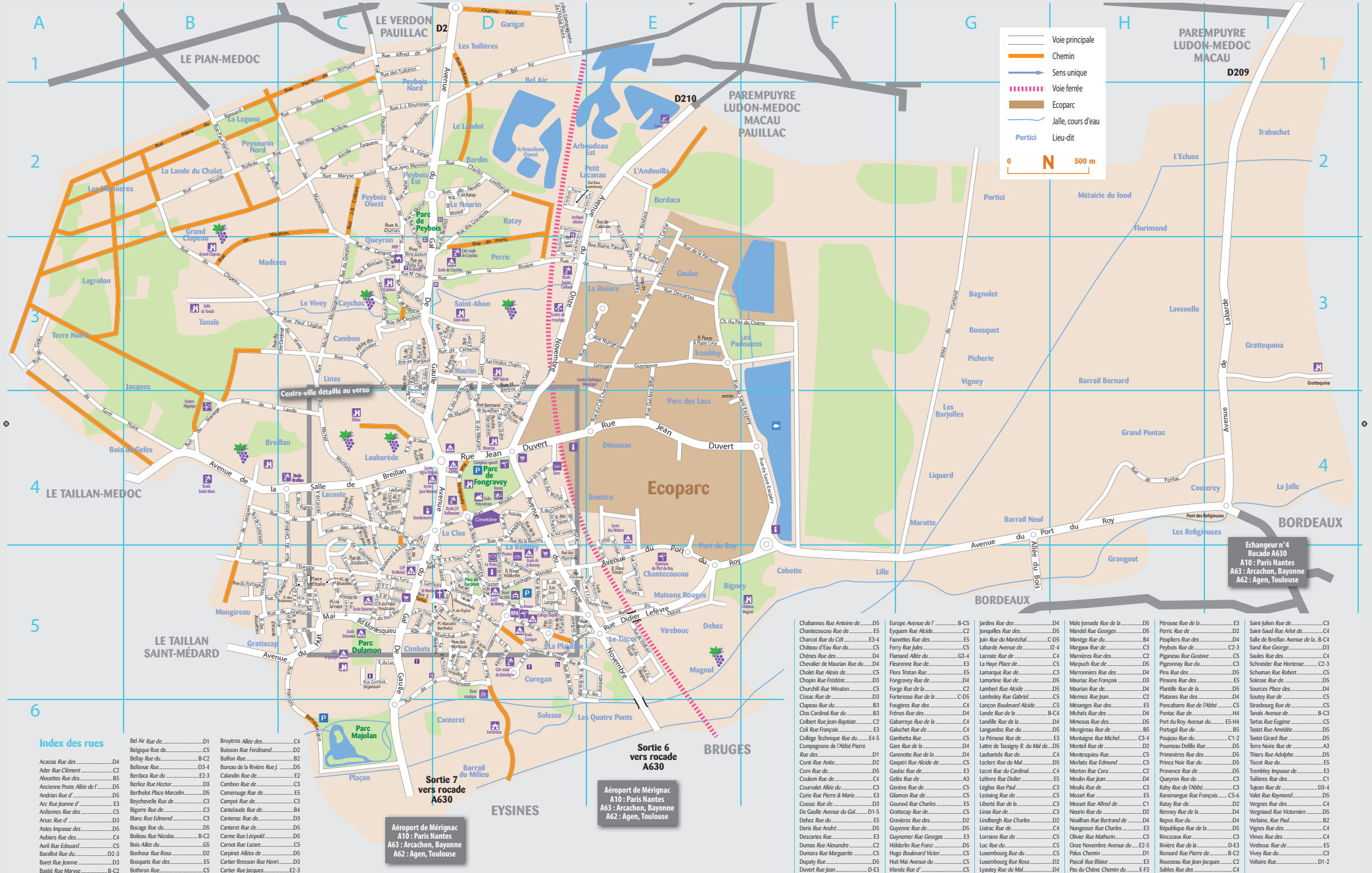

Index des rues

Acacias Rue des D4
Ader Rue Clément C2
Alouettes Rue des B5
Ancienne Poste Allée de l' D5
Andrian Rue d' D5
Arc Rue Jeanne d' E3
Ardennes Rue des C5
Ansac Rue d' D3
Astes Impasse des D5
Aubiers Rue des C4
Avril Rue Edouard C5
Baraillot Rue du D2-3
Baret Rue Jeanne D3
Bastié Rue Maryse B-C2
Bavian Rue de D5
Béarn Rue de D5
Béchon Rue du C4
Bel Air Rue de D1
Belgique Rue de C5
Bellay Rue du B-C2
Bellevue Rue D3-4
Berdaca Rue du E2-3
Berlioz Rue Hector D3
Berthelot Place Marcelin D5
Beychevelle Rue de C3
Bigorre Rue de C3
Blanc Rue Edmond C3
Bocage Rue du D5
Boileau Rue Nicolas B-C2
Bois Allée du G5
Bonheur Rue Rosa D2
Bosquets Rue des E5
Bothiron Rue C5
Bouleaux Rue des C4
Briand Rue Aristide C5
Bruxelles Place de C5
Bruyères Allée des C4
Buisson Rue Ferdinand D2
Buffon Rue B2
Bureau de la Rivière Rue J. D5
Calandin Rue de E2
Cambon Rue de C3
Camerouge Rue de E5
Campot Rue de C3
Cantelaude Rue de B4
Cantenac Rue de D3
Canteret Rue de D5
Carme Rue Léopold D5
Carnot Rue Lazare C5
Carpinet Allées de D5
Cartier-Bresson Rue Henri D3
Cartier Rue Jacques E2-3
Castéra Rue du Docteur D5
Cèdres Rue des D4
Cézanne Rue Paul D3
Chabannes Rue Antoine de D5
Chantecoucou Rue de E5
Charcot Rue du Cdt E3-4
Château d'Eau Rue du C5
Chênes Rue des D4
Chevalier de Maurian Rue du D4
Cholet Rue Alexis de C5
Chopin Rue Frédéric D3
Churchill Rue Winston C5
Cissac Rue de D3
Clapeau Rue du B3
Clos Cardinal Rue du B3
Colbert Rue Jean-Baptiste C2
Coll Rue François E3
Collège Technique Rue du E4-5
Compagnons de l'Abbé Pierre Rue des D1
Conti Rue Anita D2
Corn Rue de D5
Coulom Rue de C4
Cournalet Allée du C3
Curie Rue Pierre & Marie E3
Cussac Rue de D3
De Gaulle Avenue du Gal D1-5
Dehez Rue du E5
Deris Rue André D5
Descartes Rue E3
Dumas Rue Alexandre C2
Dumora Rue Marguerite C5
Dupaty Rue D5
Duvert Rue Jean D-E3
Eglise Place de l' D5
Eiffel Rue Gustave E3-4
Espagne Rue d' B-C5
Europe Avenue de l' B-C5
Eyquem Rue Alcide C2
Fauvettes Rue des E5
Ferry Rue Jules C5
Flamand Allée du G3-4
Fleurenne Rue de E3
Flora Tristan Rue E5
Fongravey Rue de D4
Forge Rue de la C2
Forteresse Rue de la C-D5
Fougères Rue des C4
Frênes Rue des D4
Gabarreye Rue de la C4
Galochet Rue de C4
Gambetta Rue C5
Gare Rue de la D4
Garenotte Rue de la D4
Gaspéri Rue Alcide de C5
Gaulac Rue de E3
Geles Rue de A3
Genève Rue de C5
Gilamon Rue de C5
Gounod Rue Charles E5
Grattecap Rue de C5
Gravières Rue des D2
Guyenne Rue de D5
Guynemer Rue Georges E3
Hölderlin Rue Franz D5
Hugo Boulevard Victor C5
Huit Mai Avenue du C5
Irlande Rue d' C5
Italie Place d' C5
Jacques Rue de B4
Jalle Rue de la D5
Jardins Rue des D4
Jonquilles Rue des D5
Juin Rue du Maréchal C-D5
Labarde Avenue de I2-4
Lacoste Rue de C4
La Haye Place de C5
Lamarque Rue de C3
Lamartine Rue de D5
Lambert Rue Alcide D5
Lamboley Rue Gabriel C5
Lançon Boulevard Alcide C5
Lande Rue de la B-C4
Landille Rue de la D4
Languedoc Rue du D5
La Pérouse Rue de E3
Lattre de Tassigny R. du Mal de D5
Laubarède Rue de C4
Leclerc Rue du Mal D5
Lecot Rue du Cardinal C4
Lefèvre Rue Didier E5
Léglise Rue Paul C3
Lestaing Rue de C5
Liberté Rue de la C3
Linas Rue de C3
Lindbergh Rue Charles D2
Listrac Rue de C4
Lorraine Rue de C5
Luc Rue du C5
Luxembourg Rue du C5
Luxembourg Rue Rosa D2
Lyautey Rue du Mal D4
Madères Rue de B2-3
Magnol Rue de E5
Malagenne Rue D5
Male Jornade Rue de la D5
Mandel Rue Georges D5
Manège Rue du B4
Margaux Rue de C3
Marnières Rue des C2
Marpuch Rue de D5
Marronniers Rue des D4
Mauriac Rue François D3
Maurian Rue de D4
Mermoz Rue Jean C2
Mésanges Rue des E5
Michels Rue des D4
Mimosas Rue des D5
Mongireau Rue de B5
Montaigne Rue Michel C3-4
Montell Rue de D2
Montesquieu Rue C5
Morlaès Rue Edmond C3
Morton Rue Cora C2
Moulin Rue Jean D4
Moulis Rue de C3
Mozart Rue E5
Musset Rue Alfred de C1
Neurin Rue du D2
Noailhan Rue Bertrand de D4
Nungesser Rue Charles E3
Olivier Rue Mathurin C3
Onze Novembre Avenue du E2-5
Palus Chemin D1
Pascal Rue Blaise E3
Pas du Chêne Chemin du E-F3
Pasteur Rue Louis C4
Pays-Bas Rue des C5
Pelpinières Rue des D5
Pérouse Rue de la E3
Perric Rue de D2
Peupliers Rue des D4
Peybois Rue de C2-3
Pigneau Rue Gustave C5
Pigeonnay Rue du C3
Pins Rue des D5
Pinsons Rue des E5
Plantille Rue de la D5
Platanes Rue des D4
Poncabarre Rue de l'Abbé C5
Pontac Rue de H4
Port du Roy Avenue du E5-H4
Portugal Rue du B5
Poujeau Rue du C1-2
Pourneau Delille Rue D5
Primevères Rue des D5
Prince Noir Rue du D5
Provence Rue de D5
Queyron Rue du C3
Raby Rue de l'Abbé C3
Ransinangue Rue François C5-6
Ratay Rue de D2
Renney Rue de la D4
Repos Rue du D4
République Rue de la D5
Rincazaux Rue C3
Rivière Rue de la D-E3
Ronsard Rue Pierre de B-C2
Rousseau Rue Jean-Jacques C2
Sables Rue des C4
Saint-Ahon Rue de D3
Saint-Estèphe Rue de C3
Saint-Exupéry Rue Antoine de E3-4
Saint-Julien Rue de C3
Saint-Saud Rue Arlot de C4
Salle de Breillan Avenue de la B-C4
Sand Rue George D3
Saules Rue des C4
Schneider Rue Hortense C2-3
Schuman Rue Robert C5
Solesse Rue de D5
Sources Place des D4
Soutey Rue de C5
Strasbourg Rue de C5
Tanaïs Avenue de B-C3
Tartas Rue Eugène C5
Tastet Rue Amédée D5
Tastet Girard Rue D5
Terre Noire Rue de A3
Thiers Rue Adolphe D5
Tiscot Rue du E5
Trembley Impasse de E3
Tuilières Rue des C1
Tujean Rue de D3-4
Valet Rue Raymond D5
Vergnes Rue des C4
Vergniaud Rue Victurnien D5
Verlaine, Rue Paul B2
Vignes Rue des C4
Vimes Rue des C4
Virebouc Rue de E5
Vivey Rue du C3
Voltaire Rue D1-2

Les moyens d'alerte et d'information

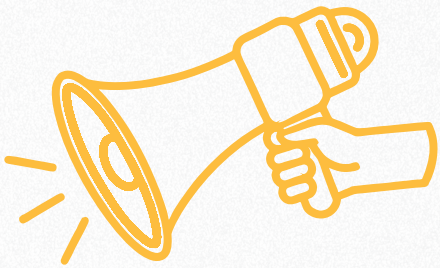

Les équipements mobiles d'alerte de la ville

Ce sont des véhicules équipés d'un mégaphone qui permettent de patrouiller dans la ville et de relayer l'alerte.

L'application «Ma ville facile»

À retrouver en scannant le QR code ou sur le playstore/apple store

Les réseaux sociaux

Ville de Blanquefort Ville_de_blanquefort

Les radios

France Bleu Gironde : 100.1 FM
France info : 105.5 FM
France Inter : 89.7 FM
Radio locale conventionnée par la préfecture : 100.1

Les bons reflexes en cas d'alerte

Respecter les consignes de sécurité

Se mettre en sécurité

Écouter la radio

Ne pas aller chercher son enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni s'exposer au risque. Il est en sécurité dans l'établissement.

Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux et laisser les secours s'organiser le plus rapidement possible.

Les risques d’origine naturelle

Le risque inondation

Blanquefort est située sur le territoire à risque important d'inondations de Bordeaux. Le risque d'inondations fluvio-maritimes se manifeste principalement au niveau des zones naturelles des marais. La commune est également soumise au risque de remontées de nappes d'eau souterraines.

4 niveaux d'alerte définis par le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France Vigicrues permettent d'adapter son attitude :

Niveau 1 (vert) : Pas de vigilance particulière

Niveau 2 (jaune) : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entrainant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière

Niveau 3 (orange) : Risque de crues génératrices de débordements importants

Niveau 4 (rouge) : Risque de crues majeures avec menace directe de la sécurité des personnes et des biens

Les consignes de sécurité

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Prévoir des dispositifs de protection à installer (sacs de sable, barrières amovibles, matériel pour surélever les meubles...)
- Identifier un lieu à proximité pour se réfugier si besoin

Pendant

- S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts
- Écouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours
- S'informer sur l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance
- Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité
- Ne pas utiliser sa voiture ni descendre dans un sous-sol ou parking souterrain
- Se mettre à l'abri et quitter le domicile si les autorités en donnent l'ordre

Après

- S'assurer que l'installation électrique est sèche avant de rétablir l'électricité
- S'informer pour s'assurer que l'eau du robinet est potable

Le risque mouvement de terrain

La ville de Blanquefort est soumise au retrait - gonflement des sols argileux. L'aléas est moyen (2/3) sur la majeure partie de la commune et fort (3/3) sur le reste de la commune (cartographie disponible sur le livret «diagnostic des risques»).

Les consignes en cas d'alerte

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Après

- Sortir rapidement du bâtiment
- Respecter les consignes de sécurité

Pendant

- Fuir latéralement
- Ecouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité

Le risque feu de forêt ou de végétation

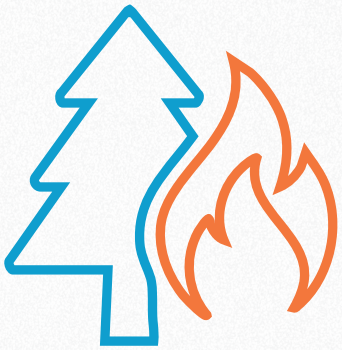

9 feux sur 10 sont d'origine humaine. La Gironde est le département le plus exposé depuis les années 1970.

Précautions à prendre

- Débroussailler autour du domicile
- Réaliser les travaux de bricolage loin de la pelouse et des herbes sèches
- Jeter les mégots dans un cendrier. Avec les fortes températures et une végétation sèche, la combustion d'un mégot peut enclencher rapidement un départ de feu
- Ne pas stationner le véhicule sur les bandes herbeuses : le pot catalytique du véhicule peut provoquer un début d'incendie

Face à un départ de feu

Donner l'alerte : 112, 18 ou 114 pour les personnes malentendantes
Chercher un abri en fuyant dos au feu et face au vent

112 18 114

À la maison

- S'abriter dans un bâtiment en dur et arroser les portes et fenêtres
- Éloigner les combustibles
- Occulter les aérations et les bas de portes avec du linge mouillé
- Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide en attendant les secours

Sur la route

- Ne pas se rendre dans la direction de l'incendie
- En cas de blocage, chercher une zone dégagée, fermer les vitres, allumer les phares et ne pas couper le moteur

En forêt

S'éloigner du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation et rejoindre au plus vite une zone protégée

Les obligations légales de débroussaillement

Cette obligation concerne les terrains situés à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt et doit être réalisée sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations.

Consulter le diagnostic des risques

Le risque sismique

Le zonage sismique en France est divisé en 5 zones depuis 2011. La commune de Blanquefort est soumise à un aléa sismique faible (2/5) sur l'ensemble de son territoire. Le risque est donc minimum mais pas inexistant.

Les consignes en cas d'alerte

Avant

Se renseigner sur le zonage sismique de son lieu de résidence

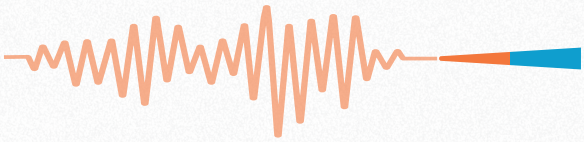

Pendant

À l'intérieur

- Couper le chauffage, le gaz et l'électricité
- Se mettre à l'abri sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur

- S'éloigner des lignes électriques et de tout ce qui peut s'effondrer
- Écouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours

Après

- Évacuer le bâtiment et ne pas y retourner tant que les autorités compétentes n'ont pas donné le feu vert
- Ne pas emprunter les ascenseurs

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas utiliser la voiture

Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité

Les risques climatiques

Tempête et orage

4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région sont en effet prévus.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus

- Ranger ou fixer les objets pouvant s'envoler ou pouvant être inondés
- S'éloigner des arbres et des cours d'eau
- S'abriter dans un bâtiment en dur
- Rester informé de l'évolution de la situation et suivre les consignes des autorités
- Ne pas s'engager sur une voie immergée
- Limiter les déplacements et éviter les promenades en forêt

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

- Rester chez soi sauf si les autorités donnent l'ordre d'évacuer
- Ne pas intervenir sur le toit
- Prévenir une éventuelle inondation en surveillant la montée des eaux
- Débrancher les appareils électriques
- Prévoir des moyens d'éclairage à piles ou à batteries

Grand froid

On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous et notamment pour les personnes à risque : personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons et jeunes enfants.

La veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars. 4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :

		Températures
Niveau 1 – Temps froid	Jour →	Positives
	Nuit →	Entre 0 et 5°C
Niveau 2 – Grand froid	Jour →	Négatives
	Nuit →	Entre -5 et -10°C
Niveau 3 – Froid extrême	Jour →	Négatives
	Nuit →	<à -10°C

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle

le 115

Redoubler de précaution pour les sorties extérieures

- Se couvrir particulièrement les parties du corps qui perdent de la chaleur : cou, tête, main et pieds
- Mettre des chaussures adaptées pour éviter les chutes sur un sol glissant
- Mettre plusieurs couches de sous-vêtements plus un coupe-vent imperméable
- Se couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid
- Éviter de sortir les bébés même bien protégés

Les consignes de sécurité en cas de vague de froid extrême

Rester chez soi autant que possible en s'étant organisé à l'avance :

- Vérifier en amont le bon état de marche des installations de chauffage
- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité)

En cas de déplacement

Se renseigner sur la météo et l'état des routes www.meteo.fr
Partir avec des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.

Le risque canicule

La canicule se définit par de très fortes chaleurs diurnes et nocturnes pendant au moins 3 jours consécutifs.

La veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars. 4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :

Niveau 1

Veille saisonnière

Niveau activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre

Niveau 2

Avertissement chaleur

Phase de veille renforcée

Niveau 3

Alerte canicule

L'alerte est déclenchée par la préfecture

Niveau 4

Mobilisation maximale

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable

Les consignes en cas d'alerte

Fermer les volets et les fenêtres pendant la journée

Se mouiller le corps plusieurs fois par jour

Eviter la pratique d'activités physiques

Manger normalement et s'hydrater plus régulièrement en évitant la consommation d'alcool.

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

La ville de Blanquefort est dotée d'un registre des personnes vulnérables. Si vous souhaitez vous inscrire ou si vous connaissez une personne âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée, merci de contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 05 56 95 50 80

Le dispositif est activé dès lors qu'une alerte canicule est déclenchée par la préfecture. **Les personnes inscrites sont contactées régulièrement par les agents du CCAS** pour prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les gestes à suivre en temps de fortes chaleurs.

Les risques d'origine technologique

Les risques industriels

Le risque industriel est la possibilité de survenue d'un évènement sur un site industriel pouvant entraîner des conséquences graves sur la population et l'environnement. Le code de l'environnement prévoit que toute installation pouvant présenter un danger ou des nuisances pour la santé, la sécurité ou la protection de l'environnement soit régie par une réglementation stricte. Ce sont les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les ICPE dont les substances sont susceptibles de générer des risques majeurs sont classées SEVESO. Le statut SEVESO permet d'imposer aux exploitations industrielles des exigences en vue de mieux prévenir et gérer les accidents majeurs sur ces sites. Deux établissements classés SEVESO seuil bas sont présents sur la commune : l'entreprise Univar (fabriquant de produits chimiques) et l'entreprise Bardinet (grossiste en boissons).

Les consignes en cas d'alerte

Avant

S'informer sur la présence d'installation industrielle proche de chez soi

Pendant

- Se confiner le plus rapidement possible dans un local clos
- Écouter les consignes données par les autorités et les secours
- Obstruer les arrivées d'air
- Ne pas fumer
- Évacuer le local clos seulement sur l'ordre des autorités ou des secours
- Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité
- Ne pas sortir du local tant que les autorités n'ont pas diffusé la fin de l'alerte

Le Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Le Transport de Marchandises Dangereuses est défini par le déplacement routier, fluvio-maritime, et ferroviaire de substances chimiques dangereuses.

Blanquefort est traversée par plusieurs axes routiers susceptibles d'être empruntés pour le transport de matières dangereuses. Les voies ferroviaires fluviales impliquent également un risque TMD. Enfin, la commune est traversée par des canalisations de gaz et d'hydrocarbures pouvant entrainer un risque en cas de rupture de canalisation.

Les consignes de sécurité

Si je suis témoin direct d'un accident

- Evacuer rapidement la zone pour se protéger d'une éventuelle explosion et ne pas fumer à proximité de l'accident.
- **Donner l'alerte par téléphone en composant un numéro d'urgence (18/17/112)** en précisant le lieu, la nature du transport, le nombre de victimes éventuelles et renseigner si possible les numéros inscrits sur la plaque de danger (orange) et les chiffres de la plaque étiquette du véhicule accidenté.

Si je me trouve dans la zone de l'accident

- Se confiner chez soi ou dans un bâtiment le plus proche en se déplaçant perpendiculairement au vent
- Ecouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours
- Obstruer les arrivées d'air
- Quitter le confinement uniquement en cas de fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation par les autorités

Les plaques de danger

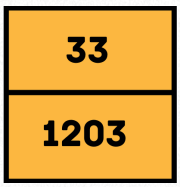

Code de danger
(exemple : 33 - liquide très inflammable)

Code matière
exemple : 1203 – essence pour moteurs d'automobiles

Code de danger
Classe de danger
(exemple : classe 3 - liquides inflammables)

Autres risques

La pollution de l'eau potable

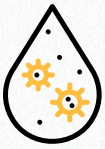

Le plan ORSEC « eau potable » est activé par la préfecture lorsque le réseau public d'adduction ou de distribution est affecté par des ruptures qualitatives et/ou quantitatives de plus ou moins longue durée et ce quel que soit l'événement qui est mis en cause.

Il concerne en Gironde 535 communes, 394 captages et 95 unités de gestion-exploitation.

Depuis le 1er janvier 2023, la régie de L'eau Bordeaux Métropole gère les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle. Elle assure la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement le traitement, le transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

En cas de nécessité et afin de garantir la continuité de l'approvisionnement des usagers, la distribution d'eau de secours est assurée par la ville en lien avec la régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

Le service d'urgence de l'eau

En cas de fuite sur le réseau, de problème d'évacuation ou de qualité de l'eau, il est nécessaire de contacter le service d'urgence de la régie de l'eau de Bordeaux métropole au **09 77 40 10 14.**

Le risque infectieux

Le risque infectieux résulte principalement d'agents infectieux s'illustrant par une pandémie grippale, une épizootie ou une Toxi-Infection Alimentaire Collective.

Quelques exemples

1918 : « Grippe espagnole » ; pandémie mondiale due à une souche H1N1. La France a dénombré plus de 400 000 morts cette année-là.

2009 : Pandémie grippale liée au virus A(H1N1). Il présentait les mêmes symptômes qu'une grippe saisonnière mais à une intensité supérieure.

COVID 19 : Une épidémie de pneumonies virales d'origine inconnue s'est développée en Chine en décembre 2019. En janvier 2020, un nouveau coronavirus est annoncé officiellement par les autorités chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce virus est l'agent responsable de la maladie infectieuse respiratoire appelée COVID-19.

Toxi-Infection Alimentaire Collective : Apparition d'au moins deux cas similaires présentant la même symptomatologie liée à une origine alimentaire.

Epizootie : Épidémie frappant les animaux.

Le risque nucléaire

Le risque sur les installations de production d'électricité provient d'incidents ou d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs dans l'environnement.
Blanquefort se situe à environ 39 km du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais situé sur la commune de Braud et Saint-Louis.

Blanquefort ne fait pas partie du périmètre de protection dans lequel s'applique les dispositions du Plan Particulier d'Intervention de cet établissement. Dans cette zone, le plan prévoit l'organisation et les moyens disponibles afin d'assurer l'alerte, l'information ainsi que la protection des populations dans une zone de 20 km autour du centre nucléaire.

Les consignes en cas d'alerte

Pendant

Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

Se confiner le plus rapidement possible dans un local clos

Après

- Ne pas sortir du local tant que les autorités n'ont pas diffusé la fin de l'alerte
- Respecter strictement les consignes données par la préfecture de la Gironde concernant la consommation des denrées alimentaires produites ou stockées localement et la consommation d'eau potable

En cas d'accident majeur, l'autorité préfectorale peut déclencher le plan ORSEC « distribution des comprimés d'iode ». Le déclenchement a pour conséquence d'activer le plan intervention métropolitain « distribution des comprimés d'iode au profit des communes métropolitaines ». La distribution se déroule ensuite sous la responsabilité des maires.

La menace terroriste

La lutte anti-terroriste reste une prérogative régalienne de l'État. **Blanquefort s'associe avec tous les acteurs nationaux dans l'application de l'outil de lutte contre le terrorisme : le plan VIGIPIRATE.**

L'objectif du plan VIGIPIRATE est d'assurer une protection adaptée des citoyens, de développer et de maintenir une culture de la vigilance. Tout cela permet une réaction rapide et coordonnée en cas de menace imminente.

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

Ne déclenchez pas l'alarme incendie

Laissez toutes vos affaires sur place

Ne vous exposez pas

Prenez la sortie la moins exposée

Aidez les autres à s'échapper

Prévenez et alertez les personnes autour

Évitez les mouvements de panique

Facilitez l'intervention des forces de l'ordre et des secours

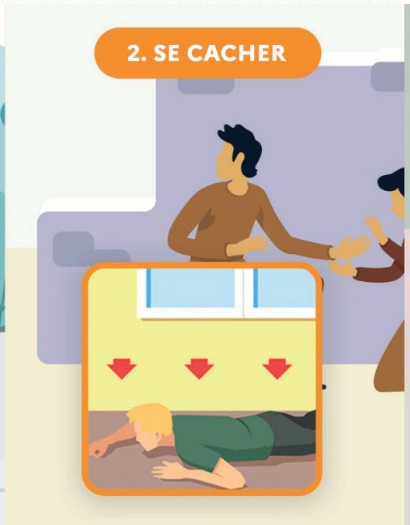

ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

SI NON

Éloignez-vous des fenêtres

Mettez votre téléphone en silencieux et décrochez les téléphones fixes

Rassurez vos collègues

Restez aussi silencieux et discret que possible

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS.

Où ? Donnez votre position et celle des agresseurs

Quoi ? Décrivez la nature de l'attaque (explosion, fusillade, arme blanche...)

Qui ? Nombre d'assaillants, description physique, estimation des victimes

Observez leur comportement :

Regarde-t-il la télé ?

Quels moyens de communication ont-ils ?

Ne raccrochez pas !

SI FUIR OU SE CACHER EST IMPOSSIBLE ET QUE VOTRE VIE EST EN DANGER

Neutralisez l'assaillant à plusieurs si possible

Distrayez-le (criez)

Utilisez un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour du bras...)

@Infogouv

Les informations pratiques

Les contacts d'urgences

15
SAMU
J'ai besoin d'un Service d'Aide Médicale d'Urgence pour moi, ma famille ou toutes autres personnes

17
POLICE SECOURS
Je constate pour moi-même ou pour une personne un risque d'agression, de violence, de vol.

112
URGENCE EUROPÉENNE
Je suis victime ou témoin d'une urgence en France ou dans un pays de l'Union Européenne.

114*
URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Je suis sourd ou malentendant et victime ou témoin d'une situation d'urgence.

Accessible par SMS et fax

Pour m'informer dans tous les cas

Ville de Blanquefort
05 56 95 50 95
www.ville-blanquefort.fr

Bordeaux métropole
05 56 99 84 84
www.bordeaux-metropole.fr

Préfecture de la Gironde
05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr/

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

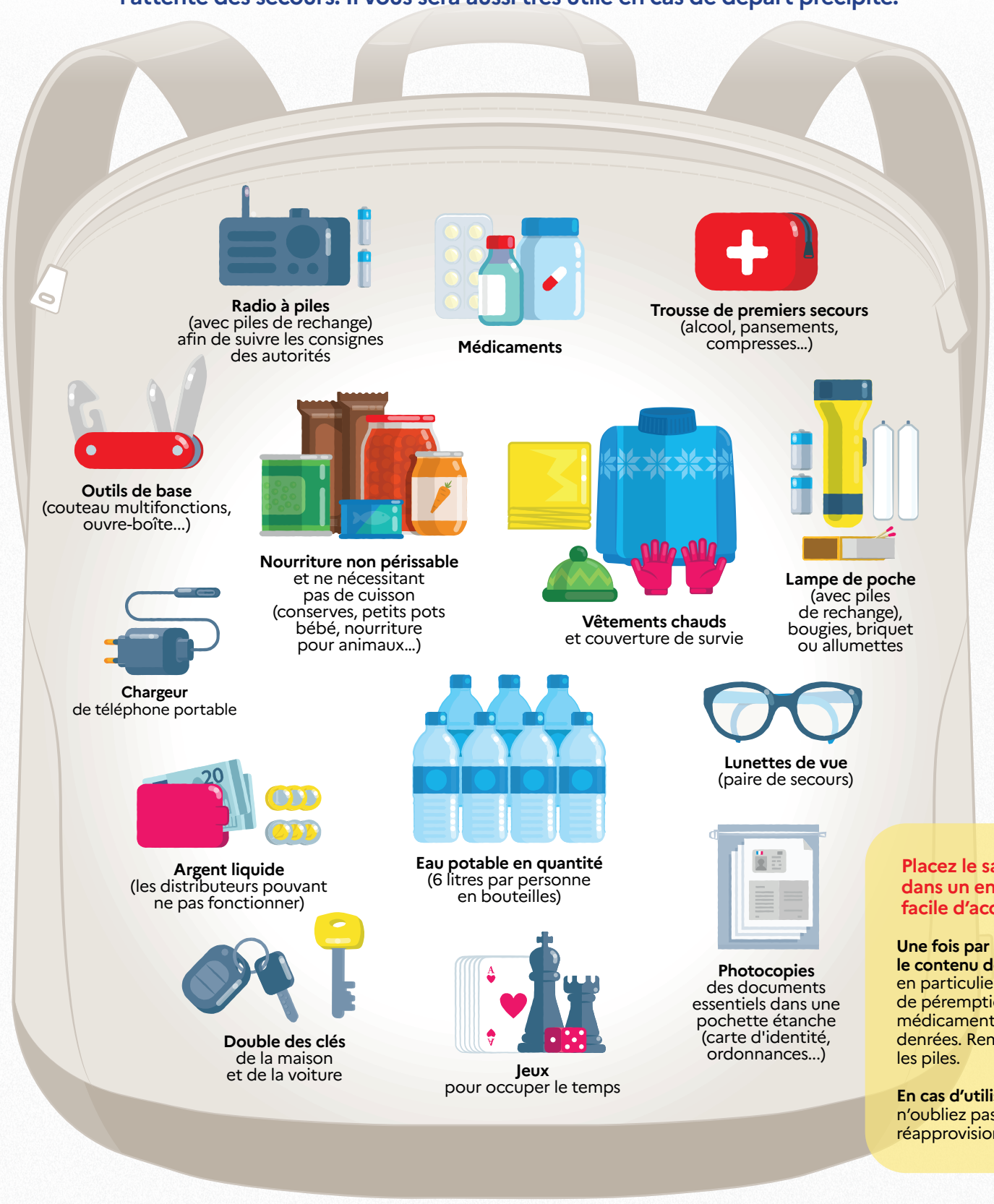

Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Lunettes de vue
(paire de secours)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

© Illustration : Antoine Dagan - CITIZEN PRESS

Assurances et catastrophes naturelles

Vous pouvez être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle si vous êtes assuré pour ces risques. Toutefois, pour que l'assureur puisse vous indemniser, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe naturelle

En effet, l'assurance permet d'être indemnisé pour les dégâts causés par les catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...). Elle ne fait pas partie des assurances obligatoires et n'est donc pas incluse dans les contrats assurance de base. En revanche, elle est incluse dans l'assurance « multirisques habitation». Le fait d'être assuré contre les catastrophes naturelles ne suffit pas pour être indemnisé. Un classement de la commune en zone de catastrophe naturelle doit être sollicité par le maire et le dossier est instruit par l'Etat.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, un arrêté interministériel est publié au Journal Officiel. Cet arrêté permet de solliciter votre assurance (il est toutefois nécessaire de faire la déclaration de sinistre dès la survenue de l'événement).

Pour en savoir plus : Service-public.fr